

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20190923-019

du 23 septembre 2019

n°019

page 1/2

**EXTRAIT :**

Nombre de membres en exercice : 82

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**PRESENTS ( 59 ) :** M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E AZIHARI, B.ROUSSENQUE, J-M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, C. GIGUET CLUCK (suppléante de J-M. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, J-P. BARBOT, B.HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J-C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISE, P. BIGOT, B.de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, D.TREMBLAIS, P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C.PIAULET, B. SULLI, D.GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P.BARBOT, J-J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J-P. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. FOUCTEAU, M. PONTIER

**POUVOIRS ( 11 ) :** I. RABUSSIÉ donne pouvoir à H. COLIN  
P. ROCHER donne pouvoir à P. VILLETTE  
B. FONTAINE donne pouvoir à JP. CONTE  
JP. ABELIN donne pouvoir à M. LAVRARD  
L. RABUSSIÉ donne à pouvoir AF. BOURAT  
C.FARINEAU donne pouvoir à E. AZIHARI  
P. MIS donne pouvoir à JM. MEUNIER  
T. BAUDIN donne pouvoir à M. BEN EMBAREK  
M. MONTASSIER donne pouvoir à H. PREHER  
F. BRAILLARD donne pouvoir à G. MAUDUIT  
J-F. DABILLY donne pouvoir à D. CHAINE

**EXCUSES ( 12 ) :** G. MICHAUD, M. METAIS, E. AUDEBERT, J-M. MAZAUD, B. MORIN, J-L. POYANT M-L. CHABOT, T. PRIEUR, C. PÉPIN, F. SCHMITT, P. BERNARD, N.CASSAN-FAUX.

Nom du secrétaire de séance : Martine GODET

**RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**

**OBJET : Gratuité d'accès à la patinoire "La Forge" pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap**

*A ce jour, Grand Châtellerault compte une patinoire "La Forge" en gestion qui a fait l'objet d'un ajustement concernant la tarification des centres de loisirs/ ALSH ainsi qu'une harmonisation de la liste des bénéficiaires du tarif réduit, lors du Conseil communautaire du 1er juillet 2019.*

*Après la saison estivale écoulée et au vu des remarques des usagers, il convient d'ajouter la gratuité d'accès à cet équipement pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap détentrices d'une carte mobilité inclusion ( ou d'une carte d'invalidité à 80% valable jusqu'en 2026 ).*

\*\*\*\*\*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'article 3.II.3.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence "Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire",

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20190923-019**

**du 23 septembre 2019**

**n°019**

**page 2/2**

**VU** la délibération n°15 du Conseil communautaire du 2 juillet 2018 portant sur la tarification de la patinoire "La Forge" pour 2018

**VU** la délibération n °23 du Conseil communautaire du 8 juillet 2019 modifiant la tarification et la liste de bénéficiaires du tarif réduit de la patinoire "La Forge"

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'ajouter à la tarification de la patinoire "La Forge" la gratuité pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap détentrices d'une carte mobilité inclusion ( ou d'une carte d'invalidité à 80% valable jusqu'en 2026) .

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accorder la gratuité d'accès à la patinoire "La Forge" pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap détentrices d'une carte mobilité inclusion (ou d'une carte d'invalidité à 80% valable jusqu'en 2026) ,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER